



Assemblée générale

Distr. générale
13 février 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 160 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies chargées
du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force
des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

**Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer
le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020
au 30 juin 2021**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandate et résultats attendus	4
A. Vue d'ensemble	4
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	6
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	7
II. Ressources financières	18
A. Vue d'ensemble	18
B. Contributions non budgétisées	19
C. Taux de vacance	19
D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	19
E. Formation	20
F. Services de détection des mines et de déminage	21
G. Projets à effet rapide	21
III. Analyse des variations	22
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	25



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 73/321 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	26
A. Assemblée générale	26
B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	28
Annexes	
I. Définitions	31
II. Organigramme	33
Carte	34

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (exercice 2020/21), dont le montant s'élève à 64 239 100 dollars.

Ce budget est en diminution de 5 170 300 dollars (7,4 %) par rapport au crédit de 69 409 400 dollars ouvert pour 2019/20. La diminution des prévisions de dépenses s'explique principalement par le retour complet de la Force dans le secteur bravo. Pour l'exercice 2020/21, la Force concentrera ses efforts sur le maintien de ses opérations et la reprise progressive des activités prescrites qui n'étaient plus menées depuis 2014.

Ce budget couvre le déploiement de 1 250 militaires, de 57 fonctionnaires recrutés sur le plan international (dont 4 occupant des emplois de temporaire) et de 90 agents recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2020/21 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Opérations et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	30 074,0	39 285,0	37 786,7	(1 498,3)	(3,8)
Personnel civil	14 187,9	15 557,4	16 374,5	817,1	5,3
Dépenses opérationnelles	14 775,2	14 567,0	10 077,9	(4 489,1)	(30,8)
Montant brut	59 037,1	69 409,4	64 239,1	(5 170,3)	(7,4)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 481,2	1 576,9	1 596,9	20,0	1,3
Montant net	57 555,9	67 832,5	62 642,2	(5 190,3)	(7,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	59 037,1	69 409,4	64 239,1	(5 370,3)	(7,4)

Ressources humaines^a

	<i>Contingents^a</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2019/20	–	5	–	2	7
Effectif proposé 2020/21	–	5	–	2	7
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé 2019/20	1 250	–	–	–	1 250
Effectif proposé 2020/21	1 250	–	–	–	1 250
Appui					
Effectif approuvé 2019/20	–	47	88	2	137
Effectif proposé 2020/21	–	48	90	2	140
Total					
Effectif approuvé 2019/20	1 250	52	88	4	1 394
Effectif proposé 2020/21	1 250	53	90	4	1 397
Variation nette	–	1	2	–	3

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b 1 administrateur et 89 agents des services généraux

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (4 agents recrutés sur le plan international).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2020, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2503 (2019).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (Opérations et Appui), qui découlent du mandat de la Force.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que, pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé pour 2019/20 est analysée pour chaque composante.
5. La Force est chargée de tout mettre en œuvre pour maintenir le cessez-le-feu, de veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté et de superviser l'application des dispositions de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de mai 1974 et du Protocole s'y rapportant qui ont trait aux zones de séparation et de limitation. La zone de séparation a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud et une largeur allant de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne.
6. Compte tenu de l'amélioration des conditions de sécurité dans le secteur bravo, la Force s'emploiera avant tout à reprendre la totalité de ses opérations, y compris le maintien de ses positions, ainsi que les inspections et la réinstallation et le marquage clair des barils le long de la ligne de cessez-le-feu, si la situation le permet.
7. La FNUOD conservera 12 positions dans la zone d'opérations : cinq sur le mont Hermon, trois dans la partie centrale et trois dans la partie sud de la zone d'opérations et une dans le secteur alpha.
8. Le quartier général et la base opérationnelle de la FNUOD sont situés au camp Faouar dans le secteur bravo et la base de soutien logistique au camp Ziouani dans le secteur alpha (Golan occupé par Israël).

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

9. La FNUOD a globalement maintenu le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne, malgré l'instabilité persistante liée aux violations de l'Accord sur le dégagement de 1974 qui continuent d'accroître les tensions entre les parties. Elle continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour le maintenir et veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté, conformément aux dispositions de l'Accord sur le dégagement.
10. Au cours de l'exercice 2020/21, la FNUOD continuera de prendre des mesures pour exécuter son plan d'action visant à renforcer la sûreté et la sécurité des soldats

de la paix et appliquera les recommandations issues de l'examen de ses capacités militaires conduit en 2019. Elle réorganisera le déploiement de ses unités militaires et déploiera quatre véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires à l'appui des compagnies d'infanterie mécanisée existantes, ce qui contribuera à renforcer les patrouilles effectuées du camp Faouar à la zone de séparation. Elle mènera également des patrouilles du camp Ziouani à la zone de séparation dans le cadre des activités prescrites conformément à son concept des opérations, si les conditions le permettent.

11. En ce qui concerne la composante Appui, la FNUOD reconstruira une position des Nations Unies supplémentaire afin de renforcer ses capacités d'observation dans la partie sud de la zone de séparation.

12. La Force améliorera ses capacités de gestion des déchets afin de limiter les risques sanitaires pour son personnel et les risques écologiques dans la zone d'opérations. À cet égard, elle propose que de nouvelles stations de traitement d'eau potable et d'épuration des eaux usées soient installées dans ses positions et que les stations existantes soient mises à niveau. Dans ce contexte, il est proposé de créer deux postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan national [un poste de spécialiste de la gestion des déchets (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) chargé(e) de la gestion des déchets (agent(e) des services généraux)] afin de renforcer les capacités de la Force concernant les activités de gestion des déchets.

13. En outre, la Force renforcera l'autosuffisance de toutes ses positions et réduira leur empreinte carbone en raccordant certaines au réseau électrique national et en fournissant de l'énergie solaire aux positions hors réseau. En conséquence, les groupes électrogènes diesel serviront uniquement comme source d'alimentation de dépannage, ce qui permettra de réduire la consommation de carburant et les émissions et déchets connexes.

14. Le non-respect de l'Accord sur le dégagement par les parties et l'évolution de la situation en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la Force représentent les principaux facteurs externes qui pourraient entraver l'exécution du budget proposé.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

15. La FNUOD continuera d'assurer la coordination avec les autres missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, à savoir l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), en ce qui concerne les questions d'intérêt régional. Elle continuera de fournir un appui au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à Damas.

16. La FNUOD continuera de bénéficier de l'appui de la FINUL pour ce qui est du transport de biens et de personnel via le Liban et des services informatiques et des services de communication. Sous la coordination de la Section régionale des technologies, la FINUL fournit à la FNUOD des services de gestion stratégique aux fins de la coordination et de la prestation de services technologiques conformes aux directives du Siège de l'ONU, l'objectif étant de réduire les disparités de services, d'engendrer des économies d'échelle et d'éliminer le chevauchement d'activités entre les missions de la région. En outre, la FINUL continuera d'apporter un appui à la FNUOD en matière de déontologie et de discipline.

17. La FNUOD garde sous son contrôle opérationnel les observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan relevant de l'ONUST et entretient des contacts avec le bureau de liaison de ce dernier à Damas, selon que de besoin.

18. Chargée des opérations bancaires pour le système des Nations Unies en République arabe syrienne, la FNUOD fournira au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie un appui administratif dans le domaine financier ainsi que des services d'achat et du carburant pour les véhicules, moyennant remboursement.

19. Pendant l'exercice 2020/21, la FNUOD continuera de bénéficier de l'appui du Bureau d'appui commun de Koweït, où un agent des services généraux a été détaché, en ce qui concerne le traitement des états de paie de son personnel recruté sur le plan national et de ses agents en tenue hors contingents et unités de police constituées.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

20. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

21. Le Bureau du (de la) commandant(e) de la force et Chef de la Mission assurera la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1

Ressources humaines : Bureau du (de la) commandant(e) de la force et Chef de la Mission

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel		
Bureau du (de la) commandant(e) de la force et Chef de la Mission								
Postes approuvés 2019/20	1	—	1	2	1	5	—	5
Postes proposés 2020/21	1	—	1	2	1	5	—	5
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—
Emplois de temporaire approuvés ^a 2019/20	—	—	2	—	—	2	—	2
Emplois de temporaire proposés ^a 2020/21	—	—	2	—	—	2	—	2
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—
Total								
Effectif approuvé 2019/20	1	—	3	2	1	7	—	7
Effectif proposé 2020/21	1	—	3	2	1	7	—	7
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du (de la) commandante de la force et Chef de la Mission

Tableau 2

Ressources humaines : équipe de collaborateurs directs du (de la) commandant(e) de la force et Chef de la Mission

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emplois de temporaire	-1	P-5	Conseiller(ère) principal(e)	Réaffectation	En emploi de temporaire de spécialiste hors classe de la planification
	+1	P-5	Spécialiste hors classe de la planification stratégique	Réaffectation	
Total partiel	–				

22. L'aggravation sensible de l'insécurité dans la zone d'opérations de la FNUOD en 2012 avait imposé de nouveaux efforts, sur le terrain et au Siège ; l'emploi de temporaire de conseiller(ère) principal(e) (P-5) approuvé pour l'exercice 2012/13 était nécessaire afin de fournir un appui et des conseils techniques aux hauts responsables de la Force. Les conditions de sécurité s'étant améliorées, la situation a changé et favorise la reprise de l'ensemble des opérations. Afin de s'acquitter pleinement de son mandat, la FNUOD se propose de renforcer ses capacités de planification stratégique pour faciliter l'exécution de ses activités de fonds et de multiplier les contacts avec le Siège pour ce qui est de la planification et de la communication de l'information aux États Membres et au Conseil de sécurité.

23. En outre, le nouveau Système complet d'évaluation de la performance, dans lequel seront recueillies et analysées les données relatives aux missions nécessaires à l'évaluation de la performance de l'ensemble de la mission (composante civile et composante Personnel en tenue, personnel et hauts responsables) a été mis en place à titre expérimental à l'UNFICYP en février 2019 et il convient de promouvoir cette initiative et son application à la FNUOD comme indiqué par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2503 (2019). La Force rendra compte des activités de mise en œuvre du Système dans ses rapports afin d'apporter des ajustements concernant la planification et les priorités et de faciliter ses activités.

24. À cet égard, il est proposé de réaffecter l'emploi de temporaire de conseiller principal (P-5), figurant dans le tableau 2, en emploi de temporaire de spécialiste hors classe de la planification stratégique, dans le même bureau, afin d'appuyer les initiatives susmentionnées.

25. Le (la) spécialiste hors classe de la planification stratégique assurera la coordination interne entre la composante militaire et la composante Appui, supervisera les processus qui permettent à la Force d'exécuter son mandat de manière cohérente, notamment la planification stratégique, la gestion des politiques et de l'information, le suivi de la performance et la communication des résultats à ce sujet, veillera à ce que ces données soient utilisées pour améliorer l'analyse et l'évaluation de ses activités et coordonnera l'établissement du cadre de budgétisation axée sur les résultats de la mission. En plus de faire de la planification stratégique sa première priorité, le (la) spécialiste hors classe établira les rapports devant être présentés au Siège, des notes de synthèse utiles à la définition des priorités et des plans de travail de la Force et procédera à l'analyse des données en coordination avec la composante militaire et la composante Appui.

26. En plus de faire de la planification stratégique sa première priorité, le (la) spécialiste hors classe assurera la cohérence globale des activités des différentes composantes et vérifiera que celles-ci concordent avec les initiatives et priorités stratégiques de l'Administration en regroupant les rapports périodiques sur les progrès accomplis dans la réalisation des produits indiqués dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, en recensant les lacunes et les recommandations successives et complémentaires visant à apporter des mesures correctives et en maintenant un contact direct avec les parties concernées afin de prendre des mesures complémentaires et d'en assurer le suivi ; et appuierait l'élaboration des textes explicatifs devant figurer dans les rapports sur la présentation et sur l'exécution du budget.

Composante 1 : opérations

27. La Force continuera de veiller au respect du cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne et de s'assurer qu'aucune des forces militaires des parties n'enfreint l'Accord sur le dégagement. Elle se tiendra en contact avec les parties à l'Accord pour empêcher que les tensions ne s'exacerbent de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu.

28. Dans le cadre de la reprise prévue de la totalité des opérations dans le secteur bravo, la Force continuera d'exécuter les tâches qui lui incombent, notamment les activités d'observation, les patrouilles dans la zone de séparation ainsi que la reprise des inspections et la réinstallation et le marquage clair des barils le long de la ligne de cessez-le-feu, si la situation le permet. La réorganisation de ses unités militaires et le déploiement prévu de quatre véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires lui permettront de renforcer les patrouilles et la sécurité de son personnel. La reconstruction prévue d'une position des Nations Unies supplémentaire dans le secteur bravo permettra à la Force d'améliorer ses capacités d'observation et son aptitude à fournir un appui logistique. En outre, la Force continuera à exécuter des projets à effet rapide, qui constituent une mesure de confiance visant à ce que la Force soit acceptée par la population du secteur bravo. Pour assurer la sécurité de son personnel, la Force éliminera, dans les zones où elle est déployée, les engins explosifs improvisés, les mines et les munitions non explosées.

Réalisation escomptée

Indicateur de succès

1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagement et le respectent

1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Organisation de réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes, en tant que de besoin, en vue de régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et d'assurer la coopération
- Organisation de réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes, en tant que de besoin, en vue de régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et d'assurer la coopération
- Contacts immédiats avec les parties au sujet des violations de l'Accord sur le dégagement, notamment les incidents qui compromettent le cessez-le-feu
- 104 025 jours-homme d'occupation de positions (19 militaires × 15 positions × 365 jours)
- 1 314 patrouilles en véhicules blindés dans la zone de séparation (4 patrouilles × 365 jours × 90 % du facteur d'exécution)

- Équipe d'établissement des faits constituée de 4 personnes, disponible en permanence pour réunir rapidement tous les éléments de fait relatifs aux incidents qui se produisent dans la zone de séparation ou les zones de limitation
- Protestations contre toutes les violations de l'Accord de dégagement
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Réduction du danger présenté par les mines et les engins explosifs improvisés dans la zone de séparation

1.2.1 Aucun mort ou blessé parmi le personnel de la FNUOD du fait de l'explosion de mines ou de munitions (2018/19 : 0 victime ; 2019/20 : 0 victime ; 2020/21 : 0 victime)

Produits

- Élimination des mines, munitions non explosées et engins explosifs improvisés dans la zone de séparation, et contrôle et déminage continus des itinéraires de patrouille suivis par le personnel de la Force, selon les exigences de la sécurité des opérations

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.3 Meilleure sensibilisation de la population civile au mandat de la FNUOD

1.3.1 Aucun cas de franchissement accidentel de la ligne de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2018/19 : 0 cas ; 2019/20 : 0 cas ; 2020/21 : 0 cas)

Produits

- Contacts avec les autorités responsables de la sécurité dans le secteur bravo et sensibilisation des civils au mandat de la FNUOD, y compris la prévention des incidents
- Exécution de 4 projets à effet rapide

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.4 Maintien de la capacité opérationnelle et de l'état de préparation pour que la Force puisse pleinement s'acquitter de son mandat

1.4.1 Redéploiement de militaires et bonne exécution du mandat

Produits

- Examen trimestriel de la situation en matière de sécurité dans les zones de séparation et de limitation du secteur bravo
- Activités quotidiennes de suivi et d'analyse de l'évolution de la situation dans la zone d'opérations et dans la région

Facteurs externes

La situation en matière de sécurité demeure stable dans la zone d'opérations de la Force pour permettre la bonne exécution du mandat

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2019/20	1 250
Effectif proposé 2020/21	1 250
Variation nette	—

Composante 2 : appui

29. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil partout où la Force est présente et apportera un appui logistique, y compris pour livrer du matériel, des rations et du carburant au personnel militaire. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et de la conformité ; budget, finances et information financière ; administration du personnel civil et du personnel en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; Services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres. Les états de paie du personnel recruté sur le plan national et du personnel en tenue hors contingents et unités de police constituées continueront d'être établis par le Bureau d'appui commun de Koweït.

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
2.1 Fourniture à la Force de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables	2.1.1 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2018/19 : 14,4 ; 2019/20 : 5,0 % ± 1 % ; 2020/21 : 4,0 % ± 1 %) 2.1.2 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2018/19: 25 %) ; 2019/20 : ≥ 32 %) ; 2020/21 : ≥ 28 %) 2.1.3 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement aux fins de l'inscription sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : ≤ 101 ; 2020/21: ≤ 101) 2.1.4 Nombre moyen de jours civils consacrés au recrutement par avis de vacance de poste spécifique, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : ≤ 120 ; 2020/21 : ≤ 120)

2.1.5 Note globale sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2018/19 : 78 ; 2019/20 : 100 ; 2020/21 : 100)

2.1.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : ≥ 85 % ; 2020/21 : ≥ 85 %)

2.1.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

2.1.8 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2018/19 : 20 % ; 2019/20 : ≤ 20 % ; 2020/21 : ≤ 20 %)

2.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2018/19 : 1 648 ; 2019/20 : ≥ 1 800 ; 2020/21 : ≥ 1 800)

2.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

2.1.11 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 95 % ; 2020/21 : 95 %)

Produits

Amélioration des services

- Gestion du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Amélioration des bâtiments, ainsi que des positions et infrastructures des Nations Unies en vue de satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- Reconstruction de 1 position des Nations Unies afin d'appuyer la composante militaire

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et d'information financière concernant un budget de 64,0 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 147 civils [53 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 90 agents recrutés sur le plan national et 4 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 681 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 49 membres du personnel civil)

- Appui au traitement de 16 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 84 demandes de voyages en dehors de cette zone à des fins autres que la formation et de 49 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation pour un total de 19 sites techniques, dont le camp Faouar et le camp Ziouani
- Exécution de 4 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 65 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau appartenant à l'ONU (y compris 5 puits/trous de sonde, 4 stations de purification de l'eau et 7 installations d'épuration)
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 2 sites
- Fourniture de services de blanchisserie dans 2 sites ; fourniture de services de nettoyage et d'entretien des périmètres dans 2 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 2 248 710 litres de carburant (1 012 500 pour les transports terrestres et 1 236 210 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 12 sites

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Mise à disposition de 470 radios portatives, de 290 radios mobiles pour les véhicules et de 299 radios fixes et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, y compris 1 microterminal, 1 central téléphonique, 35 liaisons hertziennes et de 3 terminaux de réseau local à large bande, et gestion de 3 forfaits pour téléphone mobile
- Fourniture de 199 ordinateurs et de 46 imprimantes pour un effectif moyen de 1 263 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 171 appareils et 28 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 34 réseaux locaux et 1 réseau étendu
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 4 200 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 220 types de cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 3 installations médicales (dont une de niveau I dotée d'une antenne chirurgicale) et gestion du régime des engagements avec 3 hôpitaux d'infrastructure

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 8,7 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution ultérieure de marchandises dans la zone d'opérations de la Force
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 125,6 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 1 250 militaires (61 officiers d'état-major et 1 189 soldats)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 4 unités militaires réparties dans 2 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 1 127 militaires
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 1 127 militaires
- Appui au traitement de 60 demandes de voyage en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et de 14 demandes de voyage à des fins de formation
- Organisation d'activités de formation et appui à des activités de formation à l'intention de 1 127 membres du personnel en tenue à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 318 véhicules appartenant à l'ONU (98 véhicules légers, 62 véhicules à usage spécial, 5 ambulances, 79 véhicules blindés et 74 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 109 véhicules appartenant aux contingents et de 4 ateliers d'entretien et de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de conseils en matière de sécurité, diffusion au personnel de la FNUOD d'informations sur la sécurité mises à jour quotidiennement et analyse de la situation pour les hauts responsables de la Force, y compris des évaluations des menaces et des risques pour l'ensemble des bureaux et des camps situés dans la zone d'opérations de la Force et dans la zone de séparation, ainsi que pour toutes les positions militaires
- Fourniture de services de sécurité opérationnelle et de gestion des mouvements de civils de la Force entre Damas, les positions militaires syriennes et Beyrouth par l'organisation de 750 convois encadrés
- Formulation à l'intention des responsables de la Force de recommandations sur le renforcement du dispositif physique de sécurité de toutes les installations
- Organisation la formation requise en matière de sécurité à l'intention du personnel civil et militaire, dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, concernant les procédures applicables aux convois et les mesures à prendre en présence d'engins explosifs improvisés et les procédures de mise aux abris et de protection des camps ; organisation de réunions d'information pour les nouveaux arrivants ; organisation d'exercices d'évacuation des locaux ; sensibilisation aux risques d'enlèvement ou de prise d'otages

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire et civil (formation, prévention, suivi et recommandation de mesures correctives en cas de manquement)

VIH/sida

- Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris l'éducation par les pairs, pour tous les nouveaux membres du personnel de la Force dans le cadre de la formation initiale

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ou des phénomènes météorologiques non prévus dans les hypothèses budgétaires ; des cas de force majeure ; des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						Volontaires des Nations Unies		
							Personnel recruté sur le plan national		Total
V. Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	3	3	7	6	–	13
Postes proposés 2020/21	–	–	1	3	3	7	6	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2019/20	–	1	2	3	3	9	14	–	23
Postes proposés 2020/21	–	1	2	3	3	9	16	–	25
Variation nette (voir tableau 5)	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	–	13	14	36	–	50
Postes proposés 2020/21	–	–	1	–	14	15	36	–	51
Variation nette (voir tableau 6)	–	–	–	–	1	1	–	–	1
Gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2019/20	–	–	3	1	13	17	32	–	49
Postes proposés 2020/21	–	–	3	1	13	17	32	–	49
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés 2019/20	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^a 2020/21	–	–	–	2	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif approuvé 2019/20	–	–	3	3	13	17	32	–	51
Effectif proposé 2020/21	–	–	3	3	13	17	32	–	51
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	
Total								
Effectif approuvé 2019/20	–	1	7	8	33	49	88	– 137
Effectif proposé 2020/21	–	1	7	8	34	50	90	– 140
Variation nette	–	–	–	–	1	1	2	– 3

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 2 postes

Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission

Tableau 5

Ressources humaines : équipe de collaborateurs directs du (de la) Chef de l'appui à la mission

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Postes	+1	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national	Spécialiste de la gestion des déchets	Création	
	+1	Agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national	Assistant (gestion des déchets)	Création	
Total partiel	+2				

30. Les postes approuvés pour l'équipe de collaborateurs directs du (de la) Chef de l'appui à la mission sont au nombre de quatre : 1 chef de l'appui à la mission (D-1), 1 spécialiste des questions d'environnement (P-3), 1 fonctionnaire d'administration (agent(e) du Service mobile), 1 assistant(e) administratif(tive) (agent(e) des services généraux). Le Bureau est chargé de fournir des services administratifs, logistiques, techniques et opérationnels efficaces et performants à l'ensemble de la Force afin de l'aider à mener ses activités.

31. Le retour de la Force dans le secteur bravo de la zone d'opérations s'est effectué sur plusieurs années. Pendant que la Force rétablissait sa présence et reprenait peu à peu ses activités, la composante militaire a assuré provisoirement les services de collecte et d'élimination des déchets à la place du personnel civil, dont le retour n'a eu lieu qu'en 2018.

32. Le rétablissement de la présence du personnel militaire et la reprise des activités aux niveaux enregistrés avant l'évacuation ont accru le volume des déchets produits, en particulier de déchets solides. Ces résidus, auxquels s'ajoute l'absence d'infrastructure de gestion des déchets dans la zone d'opérations de la Force, représentent un risque sanitaire élevé pour le personnel militaire et civil et les populations vivant aux alentours de la zone. De plus, conformément à la stratégie environnementale des missions établie par l'Organisation, les missions doivent faire en sorte que les risques liés aux déchets solides soient réduits au minimum dans tous les sites, la gestion des déchets étant assurée à l'aide de moyens civils spécialisés ou de solutions clés en main externalisées pour lesquelles des ressources ont été allouées.

33. À cet égard, il est proposé de créer deux postes, comme indiqué au tableau 5, pour permettre à la Force d'adopter et d'appliquer des techniques de gestion des déchets, d'en assurer le suivi et l'inspection et de collaborer avec les autorités locales en vue de faire respecter la politique de gestion des déchets applicable aux missions des Nations Unies conformément à la stratégie environnementale. Ces postes donneraient également les moyens d'assurer les contacts avec les autorités locales concernant l'élimination des déchets produits par la Force dans les sites des pays hôtes et les zones de désescalade et d'assurer la gestion de ces sites.

Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 6

Ressources humaines : équipe du Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	Agent(e) du Service mobile	Administrateur(trice) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents	Création	
Total partiel	+1				

34. Les postes approuvés pour le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement sont au nombre de 50 : 1 chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (P-5), 13 agent(e)s du Service mobile, 36 agent(e)s des services généraux). Le Bureau est chargé de fournir des services administratifs, logistiques, techniques et opérationnels efficaces et performants à l'ensemble de la Force afin de l'aider à mener ses activités.

35. À la suite de l'évacuation qui a eu lieu en 2014, le déploiement de militaires et du matériel appartenant à ces contingents a été revu à la baisse (950 militaires). De ce fait, certains postes de personnel civil ont été supprimés en application de la résolution 69/301 de l'Assemblée générale, dont un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) chargé de faciliter la vérification et l'inspection du matériel appartenant aux contingents déployés utilisé par les militaires en vue d'exécuter le mandat de la Force.

36. Par la suite, un plus grand nombre de militaires a été déployé, dans la limite de l'effectif autorisé, et la quantité et le type de matériel appartenant aux contingents utilisé par la Force a atteint des niveaux comparables à ceux enregistrés avant l'évacuation, du fait du retour de la Force dans le secteur bravo. Par conséquent, il est proposé de créer un poste, comme indiqué dans le tableau 6, afin que la Force soit dotée de moyens suffisants et puisse suivre les instructions permanentes à l'intention des missions de maintien de la paix figurant dans le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

	<i>Dépenses (2018/19)</i>	<i>Montant alloué (2019/20)</i>	<i>Dépenses prévues (2020/21)</i>	<i>Variation</i>	
				<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	30 074,0	39 285,0	37 786,7	(1 498,3)	(3,8)
Police des Nations Unies	—	—	—	—	—
Unités de police constituées	—	—	—	—	—
Total partiel	30 074,0	39 285,0	37 786,7	(1 498,3)	(3,8)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	10 363,4	11 426,3	11 819,3	393,0	3,4
Personnel recruté sur le plan national	3 639,9	3 603,3	3 734,0	130,7	3,6
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	184,6	527,8	821,2	293,4	55,6
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Total partiel	14 187,9	15 557,4	16 374,5	817,1	5,3
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	32,3	18,0	18,0	—	—
Voyages officiels	556,2	390,0	368,3	(21,7)	(5,6)
Installations et infrastructures	8 245,0	7 549,3	4 270,9	(3 278,4)	(43,4)
Transports terrestres	1 514,4	1 648,7	1 533,2	(115,5)	(7,0)
Opérations aériennes	—	—	—	—	—
Opérations maritimes ou fluviales	84,2	50,0	50,0	—	—
Communications et informatique	1 849,7	2 209,0	2 063,7	(145,3)	(6,6)
Santé	241,6	318,4	304,3	(14,1)	(4,4)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	2 251,8	2 183,6	1 269,5	(914,1)	(41,9)
Projets à effet rapide	—	200,0	200,0	—	—
Total partiel	14 775,2	14 567,0	10 077,9	(4 489,1)	(30,8)
Montant brut	59 037,1	69 409,4	64 239,1	(5 170,3)	(7,4)
Recettes provenant des contributions du personnel	1 481,2	1 576,9	1 596,9	20,0	1,3
Montant net	57 555,9	67 832,5	62 642,2	(5 190,3)	(7,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	59 037,1	69 409,4	64 239,1	(5 170,3)	(7,4)

B. Contributions non budgétisées

37. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	822,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	822,0

^a Terrains mis à disposition par le pays hôte.

C. Taux de vacance

38. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	23,8	9,9	9,8
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	7,8	8,0	8,8
Personnel recruté sur le plan national			
Agents des services généraux	9,1	5,0	5,4
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	75,0	50,0	25,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

39. Le taux de vacance de 9,8 % qui est proposé pour le personnel militaire tient compte du niveau de déploiement prévu de 1 127 militaires, dans la limite de l'effectif autorisé de 1 250 militaires. Il a été calculé sur la base du taux de vacance de postes moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé et des déploiements prévus. Le taux de vacance proposé pour le personnel civil tient compte du taux de vacance de postes moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé, des recrutements en cours et des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des dépenses afférentes aux postes qu'il est proposé de créer.

D. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

40. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel

majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 9 787 000 et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		<i>Total</i>
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	
Matériel majeur	8 759,9	–	
Soutien logistique autonome	1 027,1	–	
Total	9 787,0		

<i>Facteurs applicables à la Force</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Force			
Contraintes du milieu	0,6	–	1 ^{er} juillet 2017
Usage opérationnel intensif	0,2	–	1 ^{er} juillet 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	4,1	–	1 ^{er} juillet 2017
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	1,5-5,5		

E. Formation

41. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	103,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	48,0
Total	151,9

42. Le nombre de participants prévus pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Personnel militaire</i>		
	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>
Formation interne	192	215	230	299	381	451	5 133	5 283	5 343
Formation externe ^a	21	19	21	18	28	28	2	15	14
Total	213	234	251	317	409	479	5 135	5 298	5 357

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Force.

43. Pendant l'exercice 2020/21, la FNUOD s'emploiera à ce que les membres de son personnel suivent davantage de programmes de formation à la gestion des entrepôts portant notamment sur la gestion de la sécurité, l'enregistrement de la consommation de carburant et la manipulation de matières dangereuses, l'objectif étant de renforcer leur capacités techniques à renforcer la sécurité du travail sur le terrain dans le cadre du passage progressif de la présence de la Force à une phase de consolidation et de stabilisation dans le secteur bravo.

44. Malgré l'augmentation prévue du nombre de participants aux formations, le montant des dépenses relatives aux voyages au titre de la formation demeurera inchangé par rapport à celui qui avait été approuvé pour 2019/20, ce qui illustre l'engagement de la Force à renforcer ses capacités de formation dans sa zone d'opération et de formation interne en s'appuyant sur ceux des membres de son personnel qui ont déjà obtenu une certification dans des domaines qui intéressent ses activités.

45. Le programme de formation porte sur des domaines tels que l'administration, les finances et le budget, les communications et l'informatique, la gestion et le développement organisationnel, les services techniques, les questions de genre, les transports terrestres, la gestion des ressources humaines, la santé, les achats et la gestion de contrats et la chaîne d'approvisionnement et comprend également d'autres modules ayant trait par exemple à la déontologie et à la discipline et à la connaissance des réalités culturelles locales.

F. Services de détection des mines et de déminage

46. Les contingents prennent en charge les activités de détection des mines et fournissent le matériel de déminage conformément aux mémorandums d'accord signés avec la Force. Les ressources correspondantes sont inscrites à la rubrique Contingents.

G. Projets à effet rapide

47. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2019/20 (approuvé)	200,0	4
2020/21 (proposé)	200,0	4

48. Pendant l'exercice 2020/21, la Force continuera à exécuter des projets à effet rapide, qui relèvent d'une mesure de confiance visant à faire en sorte que la Force soit acceptée par la population du secteur bravo. Ces projets tiendront à la remise en état d'aires et de terrains de jeux pour enfants situés non loin des positions récemment rénovées de la Force à proximité des villages de Joubbata el-Khachab (voisin de la position 37), Hadar (voisin de la position 10), Roueïhiné (voisin de la position 68) et Broudjoum (voisin de la position 85).

III. Analyse des variations¹

49. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(1 498,3)	(3,8%)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

50. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) une baisse des dépenses prévues au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement et au titre du transport et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, puisqu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé de 2019/20 aux fins du déploiement de la nouvelle compagnie d'infanterie mécanisée et de son matériel ; b) la réduction appliquée au titre du matériel majeur manquant ou défectueux appartenant aux contingents conformément à la résolution 67/261 de l'Assemblée générale, compte tenu de taux effectifs d'indisponibilité et de non-déploiement du matériel appartenant aux nouvelles compagnies d'infanterie mécanisées plus élevés que prévu, pour lesquels aucune déduction n'avait été appliquée dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; c) la baisse du coût unitaire des bouteilles d'eau par rapport au coût retenu dans le budget approuvé pour 2019/20, qui découle de la renégociation des termes du contrat passé avec le prestataire concerné ; d) la diminution des dépenses prévues au titre du matériel appartenant aux contingents destiné au soutien autonome, tenant à la reconfiguration des unités militaires à laquelle il est prévu de procéder en application des recommandations issues de l'examen des capacités militaires de la Force conduit en 2019.

51. Cette diminution est partiellement contrebalancée par une augmentation des ressources demandées au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, qui tient à la reconfiguration prévue des unités militaires et au déploiement consécutif de quatre véhicules blindés de transport de troupes supplémentaires pour les besoins des

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

patrouilles de la Force, conformément aux recommandations issues de l'examen de ses capacités militaires.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	393,0	3,4%

• Paramètres budgétaires : changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

52. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements, et l'augmentation des dépenses communes de personnel estimées à partir des montants effectifs mensuels moyens de l'exercice en cours, par rapport aux montants prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; b) la création proposée d'un poste auquel un taux de vacance de 50 % a été appliqué. Cette augmentation est en partie contrebalancée par une diminution des ressources demandées au titre de la prime de danger découlant du retour prévu de trois membres du personnel recruté sur le plan international dans le secteur alpha, qui n'ouvre pas droit à ladite prime, et à l'application, dans le calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan international, d'un taux de vacance de postes de 8,8 %, contre 8,0% dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	130,7	3,6%

• Gestion : changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs

53. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à : a) la création proposée de deux postes, auxquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué ; b) l'appréciation du shekel israélien par rapport au dollar des États-Unis, qui s'est traduite par l'application d'un taux de change de 3,460 shekels pour 1 dollar, contre 3,774 shekels dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	293,4	55,6%

• Gestion : modification des taux de vacance

54. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes de 25 % pour l'exercice 2020/21, compte tenu des tendances actuelles et prévues d'occupation des postes, contre 50 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(3 278,4)	(43,4%)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

55. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le fait qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé de 2019/20 au titre des matériaux de construction et des fournitures nécessaires pour sécuriser le périmètre de deux autres positions des Nations Unies qui avaient été évacuées ; b) le fait qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé de 2019/20 au titre de la location de logements à Yaafour, puisqu'il est prévu de terminer la réinstallation des membres du personnel qui y étaient hébergés vers les logements dont dispose la Force au camp

Faouar ; c) le fait qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé de 2019/20 au titre des services de construction, de transformation et de rénovation, des gros travaux d'entretien et de l'acquisition d'installations préfabriquées, de logements et de matériel frigorifique nécessaires à la reconstruction de deux autres positions des Nations Unies qui avaient été évacuées. Cette diminution est en partie compensée par une augmentation des ressources demandées pour une autre position des Nations Unies qu'il est proposé de reconstruire en 2020/21.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(115,5)	(7,0%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

56. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par une moindre utilisation de pièces de rechange, qui découle du fait que 9 véhicules légers de transport de passagers ont été retranchés du parc automobile pour cause d'obsolescence et du fait que la Force disposait déjà des pièces nécessaires dans ses stocks. Elle est en partie compensée par une augmentation, par rapport au budget approuvé de 2019/20, des ressources demandées au titre de l'acquisition de matériel pour l'atelier de réparation des véhicules (matériel de nettoyage et outils pour l'atelier de mécanique), découlant principalement de la mise en circulation de véhicules appartenant aux contingents supplémentaires, en raison du retour progressif de la Force vers le secteur bravo de sa zone d'opération, qui s'est effectué sur plusieurs années.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(145,3)	(6,6%)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

57. La diminution des ressources demandées tient essentiellement au fait qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler les crédits qui avaient été inscrits au budget approuvé de 2019/20 aux fins de l'acquisition et de l'installation d'un système de communication par satellite auxiliaire.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(914,1)	(41,9%)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

58. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) la diminution du nombre d'agents contractuels qu'il est prévu d'engager dans le cadre de la reconstruction proposée d'une position des Nations Unies supplémentaire, par rapport à celui des agents dont le recrutement avait été inscrit au budget approuvé de 2019/20 pour la reconstruction des deux positions des Nations Unies qui avaient été évacuées ; b) la baisse des dépenses prévues au titre du fret par rapport à celles qui avaient été approuvées au budget de 2019/20, qui tient au fait que la Force prévoit moins d'acquisitions, compte tenu du passage progressif de sa présence à une phase de consolidation et de stabilisation dans le secteur bravo.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

59. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

a) Ouverture d'un crédit de 64 239 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 5 353 300 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 73/321 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande	Mesures prises
Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15)	La Force a pris soin de tenir compte de la dynamique du pays et de la région dans le cadre de l'élaboration de son cadre de budgétisation axée sur les résultats pour l'exercice 2020/21, qui comprend des produits ayant trait au nombre de jours-homme et de patrouilles et au matériel appartenant aux contingents, comme indiqué dans le présent rapport.
Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)	La Force continue de tout faire pour réduire les délais de recrutement du personnel tout en respectant les directives et les dispositions relatives au recrutement, ce qui accroît la transparence du processus de sélection du personnel à tous les stades.
Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)	La Force a nommé, parmi les membres de son effectif approuvé, deux responsables de la coordination des questions de genre qui, en sus des fonctions attachées à leur poste respectif, sont chargés d'appuyer, pour l'un, le personnel civil et, pour l'autre, le personnel militaire, afin d'assurer l'application et le respect effectifs des directives et politiques de l'Organisation dans ce domaine .
Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)	La Force continue actuellement d'appliquer la stratégie environnementale de l'Administration. Pendant l'exercice 2020/21, la Force améliorera sa gestion des déchets et mettra encore davantage l'accent sur les priorités y relatives grâce à la création proposée de deux postes , à savoir 1 poste de spécialiste de la gestion des déchets (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 1 poste d'assistant(e) chargé(e) de la gestion des déchets (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), comme indiqué dans le présent rapport.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir également par. 71, 76 et 79 à 82)

Pendant l'exercice 2019/20, la Force a continué à renforcer ses capacités médicales sur le plan qualitatif, conformément à la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés. Elle a maintenu les arrangements contractuels qu'elle avait conclus avec les hôpitaux locaux concernant la prise en charge des patients en situation d'urgence et forme son personnel aux gestes de premier secours, conformément à ce qui avait été prévu pour l'exercice en question.

Le projet ponctuel de reconstruction de 2 positions des Nations Unies qui avait été approuvé pour l'exercice 2018/19 a été mené à bien pendant l'exercice en question. Il est prévu que le projet portant sur 2 positions supplémentaires approuvé pour l'exercice 2019/20 soit terminé à la fin dudit exercice. On trouvera des précisions sur le projet proposé de reconstruction d'une position des Nations Unies dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires accompagnant le présent rapport.

Pendant l'exercice 2019/20, la Force consolide ses dispositifs de contrôle interne afin de veiller à ce que le niveau des stocks soit vérifié avant tout achat et s'appuie à cet effet sur les modules de planification de la demande et de planification du réseau d'approvisionnement déployés dans Umoja et notamment sur le projet de rapprochement et d'optimisation des stocks.

Pendant l'exercice 2020/21, la Force fera appel à des entrepreneurs locaux et utilisera des matériaux disponibles localement dans le cadre, d'une part, des travaux d'entretien courant et de réaménagement des installations et, d'autre part, des travaux de construction de la position des Nations Unies supplémentaire.

Il sera fait état, dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la FNUOD, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

(Résolution [73/321](#))

Décision ou demande

Souligne également l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer à renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix et de rendre compte de la question dans son prochain rapport

Mesures prises

La Force confirme qu'elle respecte pleinement les directives formulées par l'Administration concernant la gestion des risques et les dispositifs de contrôle interne. Elle organise périodiquement des réunions et des consultations consacrées à la questions de l'utilisation des ressources et vérifie régulièrement ses niveaux de stocks avant de lancer des procédures d'achat.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions transversales (résolution [70/286](#))

([A/70/742](#))

Demande ou recommandation

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [69/307](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir [A/68/782](#), par. 120). Il attend également avec

Mesures prises

La Force continue de surveiller de près le niveau et la fréquence des transferts, qui ont un caractère exceptionnel et sont étayés, justifiés, vérifiés et exécutés dans le respect du dispositif de délégation des pouvoirs financiers.

La Force a passé en revue les postes vacants depuis deux ans ou plus dans le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2019/20, qui a été approuvé par l'Assemblée générale. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucun poste n'était vacant à la Force depuis deux ans ou plus.

Comme indiqué dans le présent rapport, il est proposé de réaffecter l'emploi de temporaire de conseiller principal (P-5) resté vacant depuis 4,5 ans en raison des conditions auxquelles l'obtention d'un visa est soumise.

Au cours de l'exercice 2018/19, des études d'impact sur l'environnement et des enquêtes initiales ont été menées, des bureaux de liaison militaires pour les questions environnementales ont été créés et des lettres d'information ont été envoyées chaque semaine à tous les membres du personnel de la Force afin de les sensibiliser aux politiques et procédures environnementales. Pour l'exercice 2020/21, comme indiqué dans le présent rapport, la Force propose de créer deux postes d'agent(e) recruté(e) sur le plan

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

national en vue d'améliorer sa gestion des déchets, en application de la stratégie environnementale de l'Administration.

Il est ressorti de l'analyse effectuée durant l'exercice 2019/20 que les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la Force s'étaient améliorées, ce qui lui permettait de réduire sa flotte de véhicules légers de transport de passagers. La Force propose donc de réduire de 9 véhicules légers de transport de passagers le parc de véhicules dont elle dispose, comme indiqué dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires accompagnant le présent rapport.

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (résolution [73/321](#))

([A/73/755/Add.3](#))

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif compte que des services d'appui continueront d'être fournis à la FNUOD, moyennant remboursement, et que des informations à ce sujet figureront dans le rapport sur l'exécution du budget de la FNUOD pour l'exercice 2018/19, puis, systématiquement, dans les rapports qui seront établis à l'avenir (par. 10)

Le Comité consultatif rappelle que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de s'assurer que les postes vacants soient pourvus rapidement (voir [A/71/836](#), par. 108). Il rappelle également que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés ([A/70/742](#), par. 45) (par. 18).

Les informations concernant les services d'appui fournis, moyennant remboursement des coûts, aux institutions spécialisées et aux fonds et programmes des Nations Unies ainsi qu'aux missions politiques spéciales et missions de maintien de la paix sont présentées dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires accompagnant le présent rapport.

Le taux de vacance budgétisé que propose la Force pour l'exercice 2020/21 tient compte des taux effectifs moyens les plus récents dont elle disposait au moment de l'établissement du budget, des tendances prévues d'occupation de poste et de l'application d'un taux de vacance de 50 % aux 3 postes dont la création est proposée comme indiqué dans le présent rapport.

Demande ou recommandation

Pour la première fois, le Secrétaire général demande un crédit, d'un montant de 200 000 dollars, aux fins de l'exécution de quatre nouveaux projets à effet rapide visant à renforcer la confiance dans le secteur bravo (A/73/734, par. 15, 59, 60 et 71). Le Comité consultatif compte que la FNUOD assurera un suivi adéquat de ses projets à effet rapide en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience d'autres missions et attend avec intérêt de recevoir des renseignements au sujet de l'état général d'avancement de ces projets dans le prochain rapport sur le budget de la FNUOD (par. 30).

Mesures prises

La Force a lancé le processus de mise en œuvre de ses projets à effet rapide en juillet 2019. Au mois de janvier 2020, son premier projet était en cours d'exécution. Pour ce qui est du contrôle et du suivi des projets, la Force a établi un comité d'examen chargé d'assurer la gestion, le contrôle et le suivi effectifs des projets à effet rapide et de veiller à ce que ceux-ci soient exécutés dans le respect des politiques et directives formulées en la matière par l'Administration.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- Création de poste : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- Réaffectation de poste : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- Transfert de poste : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- Reclassement ou déclassement de poste : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- Suppression de poste : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- Transformation de poste : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

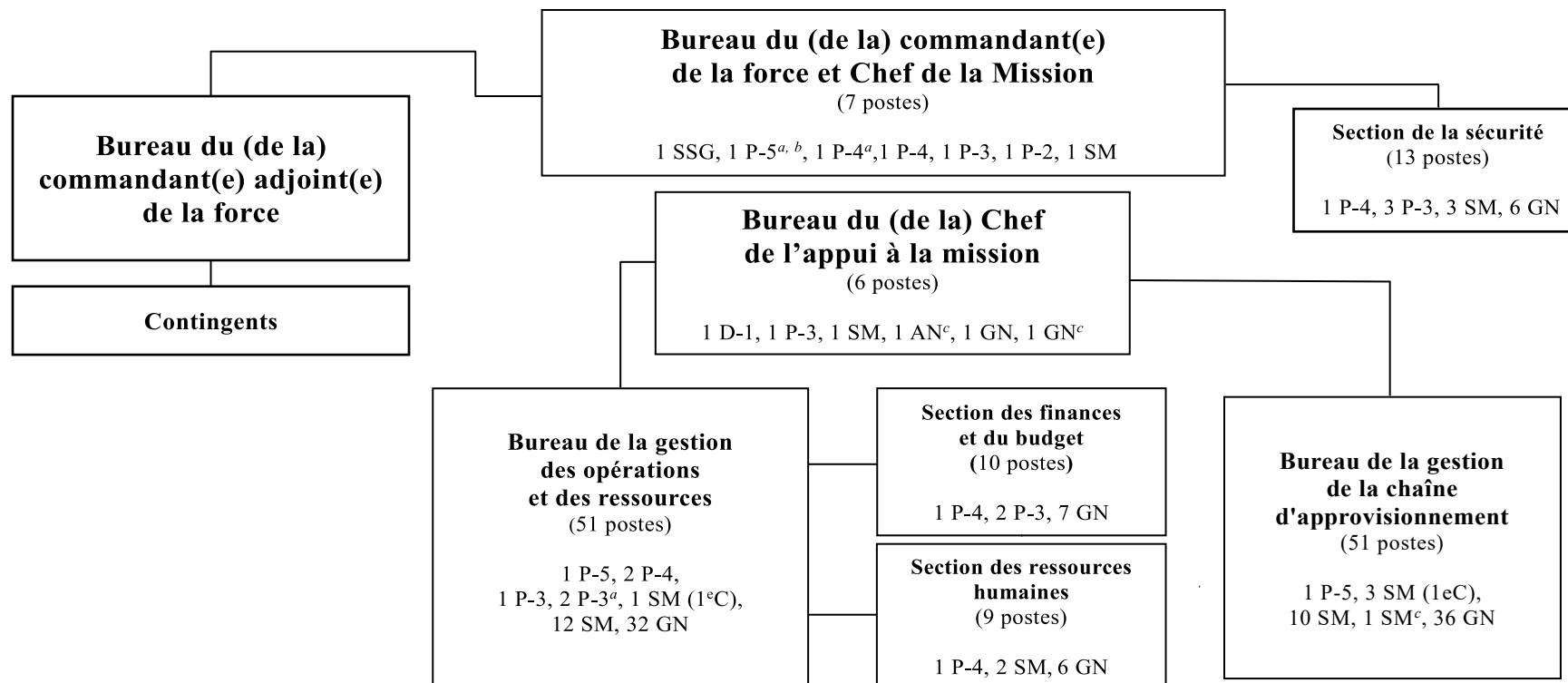
B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- Mandat : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat
- Facteurs externes : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation
- Paramètres budgétaires : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- Gestion : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SM (1^cC) = agent(e) du Service mobile (1^{re} classe) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Financé(s) au moyen des fonds réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Réaffectation.

^c Création.

Carte

